POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'association nationale des élus de la montagne

n° 252

septembre 2014 - 5,50 €

LES RÉGIONS EN CHANTIER

Les réflexions sur la répartition de la baisse des dotations et la péréquation

30e congrès de l'ANEM : un anniversaire qui va faire date

ANEM - LOI MONTAGNE - CONGRÈS
30e ANNIVERSAIRE

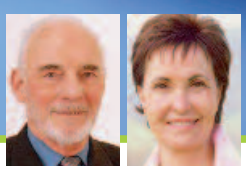

Entretien avec deux anciens secrétaires généraux: Jean Valroff et Chantal Robin-Rodrigo

NUMÉRO
252
SEPTEMBRE 2014

À LA UNE : C'est avant la fin de l'année que doit intervenir le vote du projet de loi qui devrait réduire substantiellement le nombre de Régions en France métropolitaine. Devant le risque que leurs massifs soient victimes des nouvelles délimitations géographiques, les élus de la montagne sont particulièrement mobilisés afin que les spécificités de leurs territoires continuent d'être reconnues et défendues dans les nouvelles assemblées régionales.

Carte : mozZz/Fotolia.com - Illustration : He2/Fotolia.com

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org.

ÉDITORIAL | LAURENT WAUQUIEZ, *secrétaire général de l'ANEM, député de la Haute-Loire*

Assemblée nationale 2013

OUI À L'INTELLIGENCE TERRITORIALE !

« Le contrat républicain français repose sur une attention spécifique portée aux petites communes, aux territoires ruraux, à l'aménagement du territoire et à la place de la montagne dans la République. Cette attention a toujours dépassé les clivages politiques. C'était celle de Jules Ferry par exemple qui déclarait : "Les populations des campagnes sont le fond même de la société française que la République doit protéger."

La République ne doit laisser aucune commune de côté. Il ne saurait y avoir les "petites" communes d'un côté, et les "grandes" communes de l'autre. Aux yeux de l'Etat, toutes doivent bénéficier de la même considération, notamment les plus fragiles, qu'elles se situent dans les contreforts des vallées vosgiennes, en Midi-Pyrénées ou en Auvergne.

Parce qu'il ne saurait y avoir d'exercice réussi de la démocratie locale sans élus locaux représentant à la fois population et territoire, c'est cette même logique que nous allons continuer à porter dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de la République, tout comme nous avions défendu un modèle d'intercommunalité de projet pour maintenir un lien tangible de proximité entre population et territoire.

Il est fondamental que tous les territoires dans leur diversité puissent continuer à disposer des moyens de faire entendre leur voix et leur problématique.

C'est pourquoi l'action que nous menons depuis bientôt trente ans au sein de l'ANEM est aujourd'hui plus déterminante que jamais. »

SOMMAIRE

7 DOSSIER

La représentation de la montagne dans les nouvelles Régions

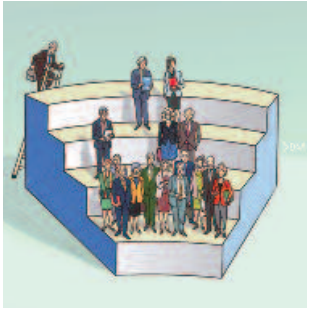

- Repères
- Les Régions, collectivités encore jeunes et déjà en mutation
- Evolution des contours régionaux depuis la Libération
- Les collectivités de montagne dans la nouvelle organisation territoriale
- Entretien avec André Vallini
- La redistribution des conseillers régionaux

3 30e CONGRÈS
Un anniversaire qui va faire date

4 L'ENTRETIEN AVEC DEUX ANCIENS SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX
Jean Valroff et Chantal Robin-Rodrigo

6 ACTUALITÉ
La directive Nitrates tentée de gravir la montagne
La loi d'avenir agricole bientôt promulguée
Le changement climatique responsable d'une explosion souterraine ?
L'Assemblée donne son feu vert pour aller au restaurant en motoneige
Un guide technique pour reconstituer la flore en montagne

12 ENVIRONNEMENT
Les états généraux de l'eau en montagne, entretien avec Pierre Lachenal
La loi sur la biodiversité au menu de la rentrée parlementaire
Repères : qu'est-ce que la solidarité écologique ?

13 NUMÉRIQUE
L'observatoire France Très Haut Débit est en ligne
Repères : qu'est-ce que le très haut débit ?
Première inauguration de ConnecTourisme dans les Alpes-Maritimes

14 FINANCES
Comité des finances locales : ordre du jour chargé
Renouvellement des membres du Comité
Les réflexions sur la répartition de la baisse des dotations et la péréquation

15 VIE DE L'ANEM
Comité directeur : débat autour de la réforme territoriale
L'élu du mois : Pierre-Paul Luciani, maire d'Albitreccia en Corse-du-Sud

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Fala
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal :
Septembre 2014

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

30e CONGRÈS

Un anniversaire qui va faire date

Sous l'intitulé « La Montagne, une spécificité durable », le 30e congrès de l'ANEM, qui se tiendra à l'Espace Malraux à Chambéry, les 16 et 17 octobre prochain, affiche sans ambages l'objet principal de la réflexion et de l'action actuelles des élus de la montagne : garantir pour l'avenir la juste prise en compte de la spécificité de leurs territoires.

C'est donc sans surprise qu'on retrouvera dans les deux tables rondes inscrites au programme le thème des services au public et celui de l'organisation territoriale de la République, qui cristallisent les enjeux majeurs d'aménagement du territoire, déterminants pour les perspectives de développement durable en montagne.

Ce 30e congrès sera également l'occasion de revenir sur trois décennies d'application et d'évolution de la loi Montagne, d'une part, et de mobilisation des élus au service de la cause montagnarde, d'autre part, en évoquant les réflexions engagées et les résultats obtenus par l'Association depuis sa création. Le collège des anciens présidents sera présent au grand complet pour être associé à cette évocation et pour leur rendre l'hommage qui leur revient.

Chambéry, une ville pleine de ressources originales à découvrir

Membre du réseau des 179 villes et pays d'art et d'histoire animé par le ministère de la Culture et de la Communication, la ville savoyarde de Chambéry ne manque pas de propositions de découvertes ou d'activités pour satisfaire la curiosité des touristes (ou des congressistes).

Outre son château des Ducs de Savoie édifié au XIIIe siècle, qui abrite aujourd'hui le conseil général et la préfecture, et son centre historique parsemé de nombreux hôtels particuliers à l'architecture typiquement adaptée aux rigueurs climatiques montagnardes, que l'on peut visiter en petit train, la ville s'est rendue célèbre par sa Fontaine aux Eléphants rendant hommage aux exploits en Inde du comte de Boigne. Elle renferme aussi deux musées remarquables, celui des Beaux-Arts présentant une collection de peintures savoyardes et italiennes du XVe au XXe siècle, et le Musée savoisien regroupant les collections d'archéologie, d'histoire et d'ethnographie de la Savoie.

DR

Chambéry, c'est aussi la patrie de Jean-Jacques Rousseau dont on peut visiter la maison des Charmettes où il vécut six ans auprès de Madame de Warens, située dans un vallon protégé offrant une vue préservée sur le massif des Bauges et le sommet du Nivolet. Sans oublier alentour, Aix-les-Bains et ses anciens palaces, la cité médiévale de Conflans, Albertville et son festival « Le Grand Bivouac » consacré aux terres extrêmes du monde (du 17 au 19 octobre) ou le musée de la Grande Chartreuse, à Saint-Pierre-de-Chartreuse, qui rappellera à certains le 20e congrès de l'ANEM.

Plus d'info : Chambéry Tourisme et Congrès, 5 bis, place du Palais de Justice, 73000 Chambéry. Tél. : 04 79 33 42 47.

UN ÉVÉNEMENT SUIVI PAR LE GOUVERNEMENT

Depuis pratiquement ses premières éditions, le congrès de l'Association capte l'intérêt des membres du gouvernement. Loin de se démentir, au fil des années, il ne fait que se renforcer. Pour preuve, la venue cette année de trois ministres : celui de l'Agriculture et porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, la ministre de l'Egalité des territoires, Sylvia Pinel, et de la ministre de la Décentralisation, Marylise Lebranchu. Le Premier ministre, Manuel Valls, qui clôturera les travaux, sera d'autant plus légitime à s'exprimer devant les élus de la montagne qu'il est également président du Conseil national de la montagne (CNM).

DR

DR

DR

FERNAND FOURCADE

Le Premier ministre, le porte-parole du gouvernement et ministre de l'Agriculture, et les ministres en charge de l'Egalité des territoire et de la Ruralité, et de la Décentralisation participeront au congrès de Chambéry.

DES MARQUEURS POUR UN CONGRÈS D'EXCEPTION

A l'occasion de ses trente ans, l'Association s'est engagée dans deux réalisations qui contribueront à laisser du 30e congrès des souvenirs marquants et durables.

La première est l'édition de deux planches de timbres à l'effigie des différents présidents désignés à la tête de l'ANEM depuis 1984.

La seconde réalisation, plus spectaculaire car fortement illustrative d'une volonté politique déterminée, sera la diffusion de la première édition du code de la montagne, initiative des élus de la montagne votée et inscrite dans la loi depuis 2006 et dont l'Association a dû se résoudre à engager la rédaction, face à l'inertie de l'administration.

PLM reviendra sur cette publication dans son prochain numéro.

NOUVEAU : L'INSCRIPTION EN LIGNE

Pour la première fois, l'inscription au congrès de l'ANEM se fera en ligne, à partir de l'espace dédié, sur le site de l'Association : www.anem.org

Après avoir entré les informations concernant leur identité et leurs cordonnées, les congressistes pourront signaler les tables rondes auxquelles ils souhaitent assister, les repas et les visites auxquels ils participeront.

Une fois le formulaire rempli, les personnes inscrites recevront aussitôt un courriel de confirmation. Attention toutefois : les inscriptions sont individuelles, et les accompagnants doivent faire l'objet de formulaires distincts.

Par ailleurs, l'inscription en ligne ne tient pas compte des choix d'hébergement qu'il revient à chacun d'organiser en liaison directe avec les prestataires, dont la liste est accessible sur le site.

Plus d'info sur le portail du site www.anem.org

Jean Valroff et Chantal Robin-Rodrigo

« Convaincre que l'ANEM est indispensable »

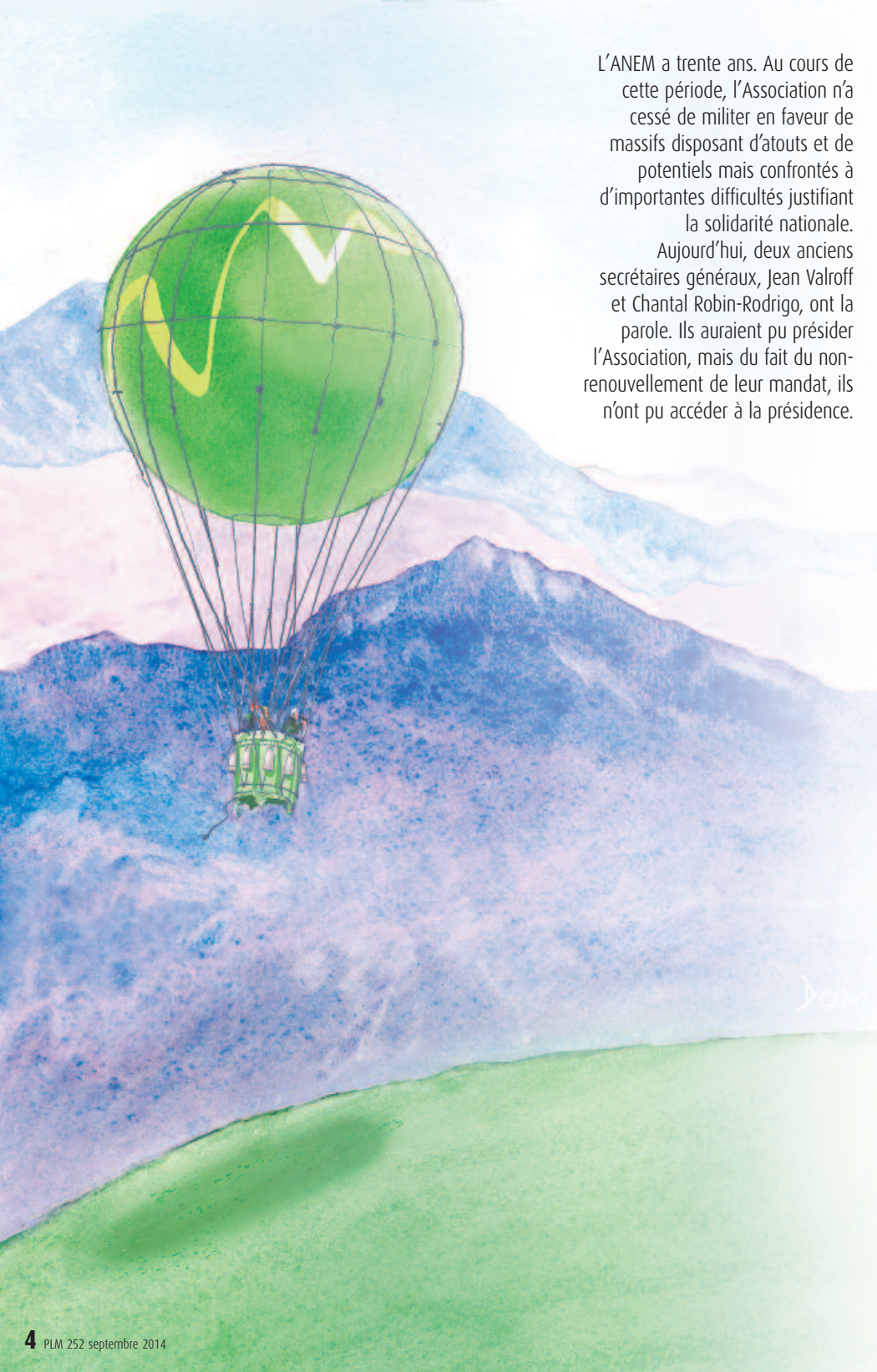

L'ANEM a trente ans. Au cours de cette période, l'Association n'a cessé de militer en faveur de massifs disposant d'atouts et de potentiels mais confrontés à d'importantes difficultés justifiant la solidarité nationale. Aujourd'hui, deux anciens secrétaires généraux, Jean Valroff et Chantal Robin-Rodrigo, ont la parole. Ils auraient pu présider l'Association, mais du fait du non-renouvellement de leur mandat, ils n'ont pu accéder à la présidence.

PLM : Comment jugez-vous l'action de l'ANEM depuis trente ans ?

Jean Valroff : La loi Montagne a eu la particularité de toucher à de nombreux domaines. Tous les sujets ont été traités, des législations diverses à l'urbanisme, en passant par le tourisme, la désertification de certaines communes, le déneigement ou l'entretien de la voirie. Sur chacun de ces dossiers et sur bien d'autres encore, l'Association a su obtenir des avancées très significatives qui se sont traduites par de nombreuses réformes positives, comme la dotation de fonctionnement, par exemple. Son calcul prend maintenant en compte le handicap des territoires.

Chantal Robin-Rodrigo : Sans la loi Montagne, il n'y aurait pas eu l'ANEM. Notre association a permis que soient reconnues les spécificités de nos territoires avec leurs atouts mais également avec leurs handicaps. Elle a joué un rôle prépondérant assurant une veille sur les textes discutés à l'Assemblée nationale ou au Sénat. Elle a été mobilisatrice lorsqu'il y avait danger pour nos populations, qu'il s'agisse du monde agricole, des services publics, des écoles, etc.

Ses interventions auprès des gouvernements successifs, qu'ils soient de droite ou de gauche, ont permis à nos territoires de conserver des services publics et des services de proximité. Je suis persuadée que s'il n'y avait pas eu l'ANEM, nous serions une jolie contrée visitée pour la beauté de ses paysages mais qui n'aurait plus beaucoup de vie locale.

PLM : Dans ces conditions, comment peut-on expliquer que le nombre des adhésions ne tende pas plus vers les 100 % ?

J. V. : L'ANEM a toujours combattu de

Jean Valroff :
« Il faut sans arrêt rappeler que notre association est une arme au service des montagnards. »

Jean Valroff DR

Chantal Robin-Rodrigo DR

Jean Valroff, maire de Saint-Etienne-de-Remiremont de 1977 à 2001, a fait partie des membres fondateurs de l'ANEM en tant que député de la troisième circonscription des Vosges de 1981 à 1986, période au cours de laquelle il a participé à l'élaboration de la loi Montagne. Il a été également conseiller régional de Lorraine de 1986 à 1992 et secrétaire général de l'Association de 1990 à 1992.
Chantal Robin-Rodrigo a été députée de la troisième circonscription des Hautes-Pyrénées de 1998 à 2012, et secrétaire générale de l'ANEM de 2010 à 2012. Elle ne s'est pas représentée aux élections législatives en 2012 mais reste vice-présidente du conseil général du département.

Jean Valroff

SA RÉGION, SES MASSIFS, SES FORÊTS

Pendant un quart de siècle, Jean Valroff a été maire de Saint-Etienne-de-Remiremont, dont la forêt occupe 70 % du territoire. Elle est située à une encablure de Remiremont, la ville de Christian Poncelet. Aujourd'hui, Jean Valroff garde pour sa Région, ses massifs étendus, ses magnifiques forêts, un indéfectible attachement. Il est vrai que depuis des générations sa famille habite dans les Vosges, auxquelles les images télévisées du passage cette année du Tour de France ont rendu un très bel hommage, magnifiant les paysages et faisant découvrir une Région qui vit avec modestie de ses nombreux atouts.

LA MONTAGNE, SON HORIZON

Lorsqu'il lui arrive de devoir séjourner en plaine, Jean Valroff ne s'en cache pas : la montagne manque à son horizon. Depuis toujours, ses racines, sa culture, ses souvenirs en sont totalement imprégnés. Comme tous les gamins qui ont fait leurs premiers pas en montagne, il s'est enrichi des promenades en forêt, de la cueillette des champignons ou de la pêche. Jean Valroff est resté pêcheur mais, en toutes occasions, sa contemplation de la montagne se nourrit de cet attachement particulier qui l'a conduit à faire de la préservation de celle-ci, et du bien-être de ses habitants, ses préoccupations quotidiennes.

Chantal Robin-Rodrigo

PORTE-DRAPEAU DE L'ANEM

Chantal Robin-Rodrigo a découvert la forte implication de l'ANEM en faveur de la montagne dans les colonnes de *PLM*. Quand elle est devenue parlementaire et donc nouvelle députée d'une circonscription de montagne, Chantal Robin-Rodrigo s'est aussitôt rendue à une réunion de l'Association, alors présidée par François Brottes. « Il était entouré d'une équipe tout à fait extraordinaire où tous parlaient d'une seule voix, témoigne-t-elle. Le fait de n'avoir qu'un seul drapeau, celui de la montagne, m'a tout de suite encore plus mobilisée. » A partir de cet instant, l'élue des Hautes-Pyrénées n'a plus quitté l'Association. Et, encore aujourd'hui, elle y joue un rôle majeur.

« J'AIME TOUT DANS LA MONTAGNE »

« Les paysages m'apportent un certain apaisement. J'aime les gens qui y vivent, ils travaillent dur, les agriculteurs en particulier, dans des conditions souvent très difficiles et aussi les éleveurs qui ont le malheur de voir leurs troupeaux attaqués par des ours. Et puis, j'aime tout ce qui est sport de nature dans des paysages magnifiques. Enfin, il y a cette solidarité qui s'est encore si grandement manifestée l'année dernière lorsque nous avons été dévastés par des inondations. Il y a eu une telle mobilisation, une telle solidarité, un tel amour de notre territoire que tout est redevenu comme avant, de belles routes et de nouveaux paysages en plus. Les gens de la montagne sont parfois durs mais ils sont très attachants parce que lorsqu'ils ont donné leur amitié, se crée cette solidarité, cette affection peut-être, que je n'avais vues nulle part ailleurs. »

manière efficace pour défendre la cause de la montagne. Il y a peut-être des gens qui n'en ont pas conscience. Je ne le souhaite pas, mais l'état d'esprit des pionniers finit peut-être aussi par se diluer dans d'autres difficultés que rencontrent les élus.
Plus que jamais, l'ANEM doit faire de l'information. Elle doit communiquer. Il faut sans arrêt rappeler que notre association est une arme au service des montagnards pour les aider à vivre sur un même pied que les habitants des autres territoires.

C.R.-R. : On sait que les communes de montagne doivent aujourd'hui compter sou par sou pour réaliser leurs projets. Elles font donc toutes les économies possibles et imaginables et, du coup, la cotisation à l'ANEM, même si elle est très minime, n'est plus une priorité à leurs yeux. Il faut multiplier les réunions départementales où les élus locaux invitent les maires et les présidents d'intercommunalités et rendent compte du travail réalisé par l'Association. Il faut convaincre tous les élus de la montagne que l'ANEM est indispensable

PLM : Quels sont les grands enjeux de demain pour la montagne ?

J.V. : Ils sont multiples et liés aux handicaps que nous connaissons depuis toujours. Mais il y en a de nouveaux. Par exemple, le retour des loups et des ours. Il y a aussi l'évolution de la pratique du ski dont nul ne peut nier l'apport pour l'emploi et l'économie locale. Or, elle subit des aléas climatiques qui perturbent la gestion des communes. A terme, le réchauffement climatique pourrait s'avérer dramatique, en particulier pour la moyenne montagne. C'est une problématique dont l'ANEM doit absolument se saisir.
D'autres sujets d'inquiétude sont apparus. Par exemple, les liaisons nouvelles entre les communes enclavées que la crise rend souvent de plus en plus difficiles, ou la ressource forestière.

C.R.-R. : J'ai très peur de la réforme territoriale en cours. Si demain, il n'y avait plus que des grandes Régions, je crains que la représentation de nos territoires de montagne ne soit diluée. J'ai peur, si les conseils généraux disparaissent que, de la même façon, nos territoires de montagne n'aient plus de représentants pour demander les aides et les moyens indispensables pour perdurer. Que nous soyons entendus par le gouvernement est une nécessité absolue

PLM : Que demandez-vous aux futurs dirigeants de l'ANEM ?

J.V. : Il faut qu'ils maintiennent la neutralité politique de l'Association, quels que soit leurs opinions personnelles et leurs engagements politiques. Je suis sûr qu'ils en sont convaincus.

C.R.-R. : A l'ANEM ce qui est formidable, c'est que l'on peut tout se dire. On peut tout exprimer, puis on fait la synthèse et on ne parle que d'une seule voix. Nos dirigeants doivent donc être très clairs devant le gouvernement sur ce que nous voulons et ce que nous ne voulons pas.
Nous ne voulons pas des deux lois concernant la réforme territoriale et le regroupement des grandes Régions telles qu'elles nous sont présentées. Nous voulons que la montagne soit entendue et qu'il n'y ait pas de limitation du nombre d'élus par Région. Nous voulons que chaque département ait une représentation significative au conseil régional. Nous voulons que chaque grande Région ait un vice-président en charge de la montagne et qu'il dispose de moyens adéquats. De très nombreux amendements seront déposés. L'ANEM doit être en première ligne afin d'éviter le pire.

Chantal Robin-Rodrigo :
« Nous voulons que chaque département ait une représentation significative au conseil régional. »

La directive Nitrates tentée de gravir la montagne

La ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie, Ségolène Royal, a annoncé le 23 juillet la révision pour la fin de l'année de la cartographie des zones vulnérables, en application de la directive Nitrates (1). La carte soumise à consultation jusque fin novembre a provoqué des remous, particulièrement chez les agriculteurs de montagne.

La révision de ces zones s'impose du fait de la condamnation de la France par la Cour de justice de l'Union européenne, le 13 juin 2013, pour avoir omis de classer une dizaine de zones vulnérables, et du 5e programme d'actions de la directive qui doit se mettre en place avec la nouvelle politique agricole commune (PAC). 3 888 communes devraient rejoindre les zones vulnérables qui en comportent déjà 19 000 (soit 55 % des terres agricoles) recouvrant en principe les zones agricoles les plus intensives.

Or, l'extension envisagée (plus de 1 635 communes, rien que pour le bassin Adour-Garonne) implique un nombre important de communes de montagne, en principe exemptes de véritable menace liée aux nitrates : une vingtaine dans le Cantal, vingt-cinq dans la Haute-Loire, plus de deux cents en Aveyron.

L'ANEM a donc saisi le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, pour s'inquiéter de cette situation et lui demander de bien vouloir reconsidérer les propositions de classement visant les communes de montagne et de s'engager à mobiliser les crédits suffisants pour permettre aux exploitations touchées de bénéficier des mesures agro-environnementales qui leur permettront de se mettre aux normes.

PROPOSITION DE RÉVISION DE LA DÉLIMITATION DES ZONES VULNÉRABLES EN 2014

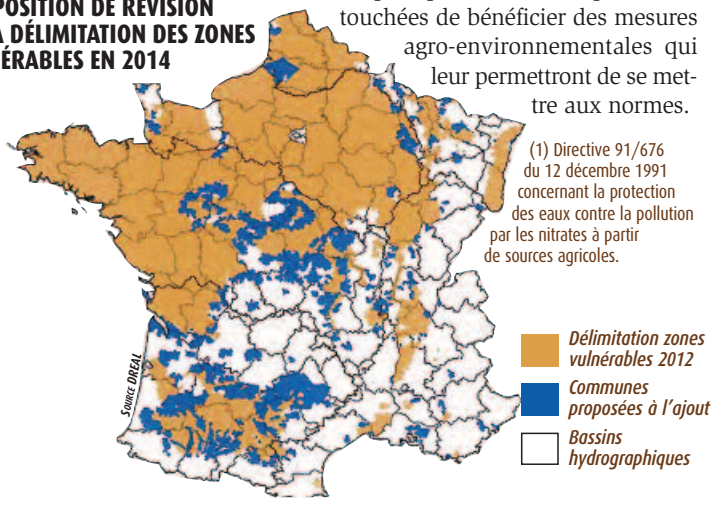

(1) Directive 91/676 du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles.

LA LOI D'AVENIR AGRICOLE BIENTÔT PROMULGUÉE

Après avoir été débattu à l'Assemblée nationale de la fin juin jusqu'au début juillet (du 24 au 26 juin en commission et du 7 au 9 juillet en séance), puis au Sénat du 16 au 21 juillet, le texte du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt est parvenu au cours de la session extraordinaire estivale, au terme de sa seconde lecture, pour aboutir à une commission mixte paritaire (CMP) qui s'est tenue le 23 juillet. Si la Haute Assemblée a adopté dès le lendemain la version définitive telle qu'elle est ressortie de la CMP, l'Assemblée nationale, du fait de l'encombrement de son agenda, devrait procéder à son vote final, le 11 septembre, au cours de la session extraordinaire.

Ayant bénéficié dès la première lecture à l'Assemblée de l'adoption de nombreux amendements montagnards particulièrement importants qui ont été maintenus par le Sénat *(voir PLM n° 250)*, la seconde lecture et la CMP ont notamment consolidé ces acquis. Dès publication, l'intégralité du texte de la loi sera accessible en ligne sur www.anem.org.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE RESPONSABLE D'UNE EXPLOSION SOUTERRAINE ?

La découverte, en juillet, d'un mystérieux cratère au beau milieu de la steppe nord sibérienne, dans la péninsule de Yamal, a suscité beaucoup d'interrogations. D'un diamètre d'environ 80 mètres, et d'une profondeur évaluée à une centaine de mètres, son origine est inconnue.

La thèse d'un éventuel impact a cependant été écartée par le ministère des Situations d'urgences russe malgré la présence de débris autour du cratère. Selon les scientifiques de la région, il s'agirait plutôt d'une explosion souterraine liée au réchauffement climatique. La fonte du permafrost pourrait avoir libéré un mélange explosif de gaz souterrain et de sel marin prisonniers du froid depuis des milliers d'années. La thèse paraît d'autant plus plausible que le cratère est situé à environ 30 km du champ d'exploitation gazière de Bovanenkovo.

DR

Des formations analogues préexistent en terres subarctiques mais n'ont jamais été étudiées.

L'ASSEMBLÉE DONNE SON FEU VERT POUR ALLER AU RESTAURANT EN MOTONEIGE

Lors de l'examen en commission du texte sur la simplification de la vie des entreprises, Alain Fauré, député de l'Ariège et membre du comité directeur de l'ANEM, a porté un amendement qui modifie le code de l'environnement afin d'autoriser, sous conditions, l'acheminement des clients par motoneige vers les restaurants d'altitude.

Cet article prévoit que « par dérogation, le convoyage par ces engins de la clientèle vers les établissements touristiques d'altitude offrant un service de restauration est autorisé dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ».

Lors de l'examen en séance, le 22 juillet, François Brottes, député de l'Isère et président de la commission des Affaires économiques, ainsi que Sophie Dion et Martial Saddier, tous deux députés de Haute-Savoie, ont salué cette disposition.

Le texte adopté par l'Assemblée nationale sera examiné prochainement par le Sénat.

UN GUIDE TECHNIQUE POUR RECONSTITUER LA FLORE EN MONTAGNE

Ce guide pratique, agréablement illustré de reproductions de pages d'herbiers, a pour ambition de transmettre le savoir-faire acquis à travers le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées dans le cadre du programme Ecovars, déjà à l'origine du guide *Comment multiplier les semences sauvages pyrénéennes ?*

Mobilisant nombre d'acteurs locaux de l'aménagement pyrénéen, le programme Ecovars a déjà contribué à développer une approche de préservation et de valorisation de la biodiversité dans les actions de pérennisation des terrassements d'altitude et de recolonisation de zones perturbées.

Le guide insiste notamment sur la pertinence du recours aux espèces locales de préférence aux semences commerciales, et de renoncer aux fertilisants minéraux généralement peu compatibles. Il expose non seulement les techniques et les méthodes de revégétalisation ayant produit les meilleurs résultats, mais également les modes de partenariat à mettre en œuvre entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales dans ce type de démarche.

On peut se procurer cet ouvrage en ligne sur le site Ecovars, ou auprès du Conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

Comment reconstituer la flore en montagne pyrénéenne ?
116 pages
www.ecovars.fr
www.cbnpmp.fr

La représentation de la montagne dans les nouvelles Régions

Sur les deux projets de loi présentés en Conseil des ministres le 18 juin, qui constituent la dernière étape de la réforme territoriale, celui relatif à la délimitation des Régions a été adopté en première lecture le 4 juillet par le Sénat, puis le 23 juillet par l'Assemblée nationale. Il devrait être définitivement voté d'ici la fin de l'année.
Bien que relativement récentes dans le paysage des collectivités territoriales, les Régions sont des acteurs majeurs de la décentralisation, appelées demain à une plus grande autonomie en matière de politique économique. C'est en ce sens que leur délimitation géographique représente un véritable enjeu méritant réflexion. Dans cette perspective, *PLM* rappelle dans le présent dossier les données du problème, notamment l'évolution des Régions depuis la Libération et au regard de la représentation de la spécificité des territoires de montagne dans les futures assemblées régionales.

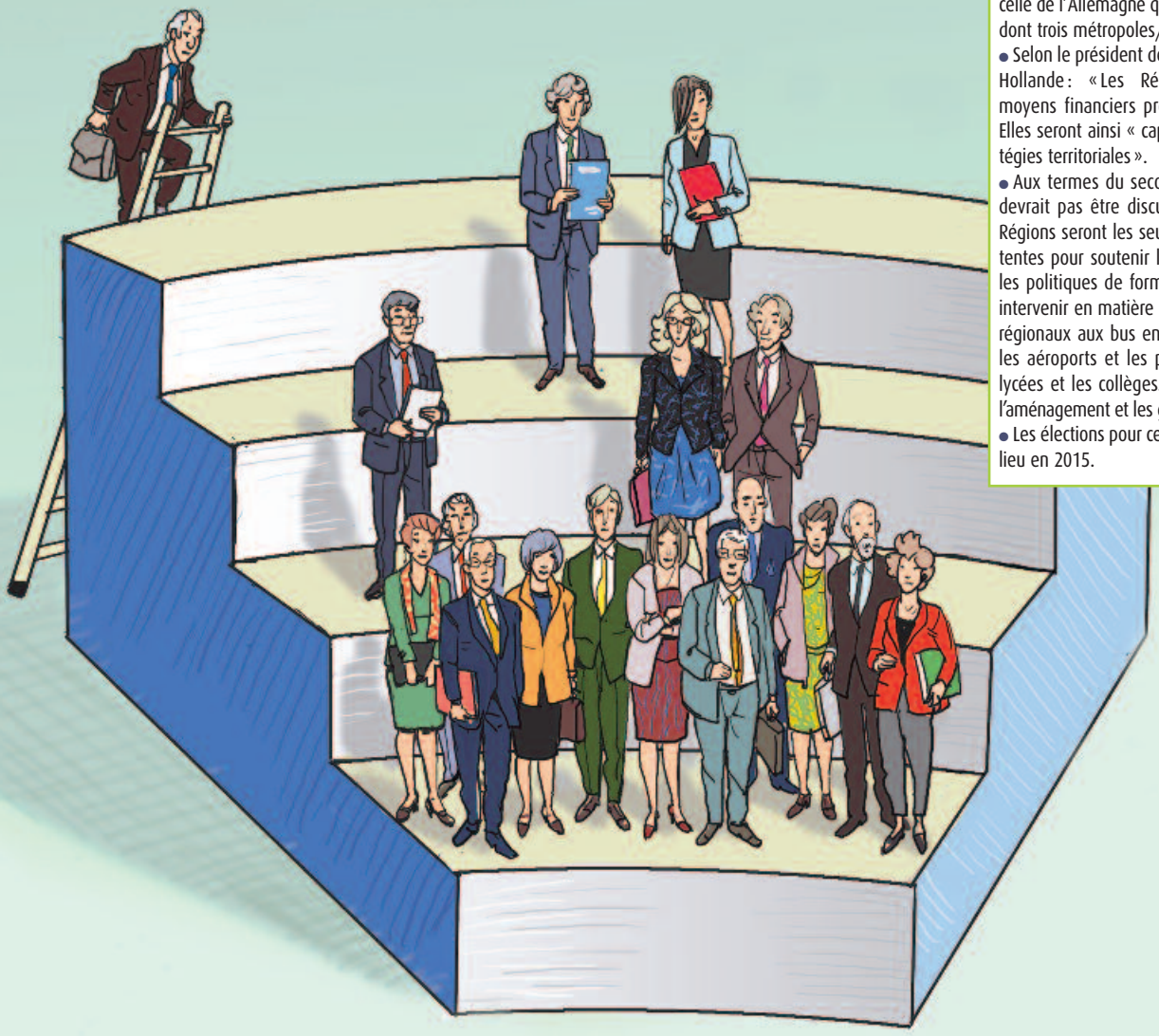

REPÈRES

UNE FRANCE MÉTROPOLITAINE AVEC MOINS DE RÉGIONS

- Sous réserve de retouches de dernière minute par les sénateurs et les députés, en octobre prochain, la nouvelle carte de France métropolitaine devrait comprendre treize Régions au lieu des vingt-deux actuelles.
- Plusieurs regroupements ont été opérés: Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne; Nord-Pas-de-Calais et Picardie; Bourgogne et Franche-Comté; Haute-Normandie et Basse-Normandie; Rhône-Alpes et Auvergne; Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon; Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.
- La composition de six Régions demeure inchangée: Bretagne, Centre, Corse, Ile-de-France, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Une fois sa réforme territoriale achevée, la France affichera une organisation proche de celle de l'Allemagne qui compte seize Régions, dont trois métropoles/Régions.
- Selon le président de la République, François Hollande: «Les Régions disposeront de moyens financiers propres et dynamiques.» Elles seront ainsi « capables de bâtir des stratégies territoriales ».
- Aux termes du second projet de loi qui ne devrait pas être discuté avant octobre « les Régions seront les seules collectivités compétentes pour soutenir les entreprises et porter les politiques de formation et d'emploi, pour intervenir en matière de transports, des trains régionaux aux bus en passant par les routes, les aéroports et les ports. Elles géreront les lycées et les collèges. Elles auront en charge l'aménagement et les grandes infrastructures ».
- Les élections pour ces futures Régions auront lieu en 2015.

Les Régions, collectivités encore jeunes et déjà en mutation

Leurs nouvelles compétences de premier plan en matière économique devraient donner aux Régions un regain d'importance politique.

DR

Création récente, la Région n'est restée longtemps qu'un maillon administratif avant de devenir collectivité territoriale à part entière.

Après-guerre, pour pallier le manque de personnel préfectoral, l'ordonnance du 10 janvier 1944 avait instauré des Régions administratives placées sous l'autorité de commissaires de la République. Dissoutes en janvier 1946, elles ont été ensuite remplacées dans la loi du 21 mars 1948 par treize IGAMIES, territoires confiés à la supervision d'inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire (IGAME) dont les attributions comprenaient l'action de l'Etat en matière de défense et la coordination des préfets de départements. La préoccupation montante de l'aménagement du territoire pour juguler l'exode rural conduisit en 1956 à identifier des métropoles d'équilibre contrebalançant la capitale, et à leur allouer des regroupements de départements fixés par l'arrêté ministériel du 28 novembre 1956 en tant que cadres d'application des programmes d'action régionale institués par le décret Pflimlin du 30 juin 1955. Au nombre de vingt-quatre (la Corse était intégrée à la Provence, mais les Alpes étaient distinctes du Rhône), ces Régions administratives avaient été délimitées par Jean Vergeot, commissaire général adjoint au Plan, sur une base rationnelle se démarquant des anciennes délimitations provinciales. Avec le décret du 2 juin 1960, elles deviennent circonscriptions d'action régionale avec quelques modifications notables : les Régions Alpes et Rhône fusionnent, les Basses Pyrénées (actuelles Pyrénées-Atlantiques) passent de Midi-Pyrénées à l'Aquitaine, et les Pyrénées-Orientales de Midi-Pyrénées au Languedoc. Désormais, l'ensemble des administrations doit calquer leurs subdivisions sur ces circonscriptions et les placer sous l'autorité de préfets de Régions créés en 1964 (décret du 14 mars 1964).

> La Région n'est devenue une collectivité territoriale de plein exercice qu'avec la loi de décentralisation du 2 mars 1982.

Cette étape nouvelle de déconcentration s'accompagne de la création des commissions de développement économique régionale (CODER), assemblées consultatives composées pour moitié de socioprofessionnels et pour l'autre moitié de personnalités désignées par les conseils généraux et le Premier ministre.

En 1970, le nombre de Régions métropolitaines passe à vingt-deux dans leur configuration actuelle, la Corse étant alors séparée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Puis la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 en fait des établissements publics régionaux administrés par un conseil régional assisté d'un comité économique et social. Mais la Région a encore peu de pouvoirs.

Ce n'est qu'avec la loi de décentralisation du 2 mars 1982 que la Région devient une collectivité territoriale de plein exercice. Elle institue l'élection au suffrage universel direct des conseillers régionaux, dans le cadre de circonscriptions départementales, pour un mandat de six ans renouvelable. Les premières élections régionales sont organisées le 16 mars 1986. Il faudra cependant attendre la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République pour que les Régions soient inscrites, à l'instar des communes et des départements, à l'article 72 de la Constitution, comme collectivités territoriales.

REPÈRES : ÉVOLUTION DES CONTOURS RÉGIONAUX DEPUIS LA LIBÉRATION

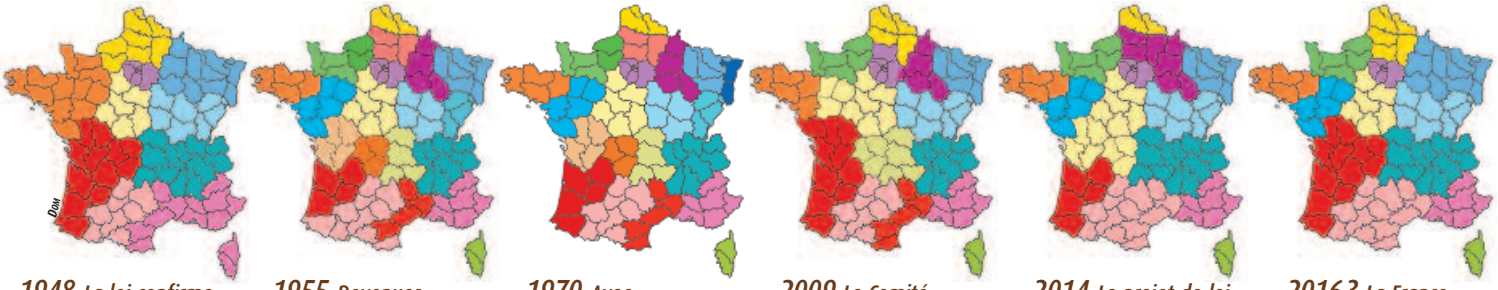

1948 La loi confirme la délimitation des dix Régions administratives métropolitaines créées par ordonnance à la Libération.

1955 Devenues « Régions des programmes d'action régionale », le nombre de Régions passe à vingt-deux.

1970 Avec l'incorporation des Pyrénées-Orientales au Languedoc-Roussillon les limites régionales se stabilisent.

2009 Le Comité pour la réforme des collectivités locales, présidé par Edouard Balladur, propose de réduire à quinze le nombre de Régions.

2014 Le projet de loi relatif à la délimitation des Régions adopté en Conseil des ministres le 8 juin prévoit de regrouper les 22 Régions actuelles en 14 grandes Régions.

2016 ? La France des treize Régions telle que votée par l'Assemblée nationale le 23 juillet.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES RÉGIONS APRÈS LE VOTE DU 23 JUILLET 2014*(1)

7 NOUVELLES RÉGIONS	12 RÉGIONS ACTUELLES	48 DÉPARTEMENTS(2)	6 249 COMMUNES	6 MASSIFS
ALSACE-LORRAINE - CHAMPAGNE-ARDENNES *1 massif / 5 départements montagne sur 11* *57 434 km² / 5,54 M. hab.* 169 conseillers	**Alsace** *8 280 km² / 1,85 M. hab.* 47 conseillers	Bas-Rhin 35 (+6)	43	Vosges
		Haut-Rhin 25 (+3)	108	Vosges
	Lorraine *23 547 km² / 2,35 M. hab.* 73 conseillers	Meurthe-et-Moselle 24 (=)	4	Vosges
		Moselle 34 (+1)	21	Vosges
		Vosges 14 (-1)	101	Vosges
AQUITAINE-LIMOUSIN - POITOU-CHARENTES *2 massifs / 4 départements montagne sur 12* *84 059 km² / 5,75 M. hab.* 183 conseillers	**Aquitaine** *41 308 km² / 3,25 M. hab.* 85 conseillers	Pyrénées-Atlantiques 23 (+4)	153	Pyrénées
	Limousin *16 942 km² / 0,74 M. hab.* 49 conseillers	Corrèze 10 (-6)	182	Massif central
		Creuse 6 (-4)	92	Massif central
		Haute-Vienne 14 (-9)	20	Massif central
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES *3 massifs / 12 départements montagne sur 12* *69 711 km² / 7,58 M. hab.* 204 conseillers	**Rhône-Alpes** *44 000 km² / 6,28 M. hab.* 157 conseillers	Ain 18 (+2)	133	Jura
		Ardèche 11 (=)	214	Massif central
		Drôme 15 (+2)	200	Alpes
		Isère 34 (+3)	273	Alpes
		Loire 22 (-2)	224	Massif central
		Rhône 14 (-31)	126	Massif central
		Métropole de Lyon 37 (+37)	9	Massif central
		Savoie 13 (=)	266	Alpes
		Haute-Savoie 22 (+3)	248	Alpes
	Auvergne *26 013 km² / 1,39 M. hab.* 47 conseillers	Allier 11 (-4)	25	Massif central
		Cantal 6 (-2)	260	Massif central
		Haute-Loire 8 (-2)	252	Massif central
		Puy-de-Dôme 19 (-3)	294	Massif central
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ *3 massifs / 8 départements montagne sur 8* *47 784 km² / 2,90 M. hab.* 100 conseillers	**Franche-Comté** *16 202 km² / 1,21 M. hab.* 50 conseillers	Doubs 21 (-1)	231	Jura
		Jura 11 (-1)	153	Jura
		Haute-Saône 10 (-1)	20	Vosges
		Territoire-de-Belfort 7 (-1)	12	Jura
	Bourgogne *31 582 km² / 1,69 M. hab.* 67 conseillers	Côte-d'Or 21 (+2)	5	Massif central
		Nièvre 10 (-1)	26	Massif central
		Saône-et-Loire 22 (+1)	46	Massif central
		Yonne 14 (=)	1	Massif central
CORSE *1 massif / 2 départements montagne sur 2* *8 680 km² / 0,32 M. hab.* 51 conseillers	**Corse** *8 680 km² / 0,32 M. hab.* 51 conseillers(3)	Corse-du-Sud (=)	122	Corse
		Haute-Corse (=)	211	Corse
LANGUEDOC-ROUSSILLON - MIDI-PYRÉNÉES *2 massifs / 12 départements montagne sur 13* *72 724 km² / 5,51 M. hab.* 158 conseillers	**Languedoc-Roussillon** *27 376 km² / 2,73 M. hab.* 67 conseillers	Aude 12 (=)	171	Pyrénées/Massif central
		Gard 22 (+2)	88	Massif central
		Hérault 32 (+6)	93	Massif central
		Lozère 4 (+1)	185	Massif central
		Pyrénées-Orientales 15 (+1)	126	Pyrénées
	Midi-Pyrénées *45 348 km² / 2,99 M. hab.* 91 conseillers	Ariège 6 (-2)	228	Pyrénées
		Aveyron 10 (-2)	277	Massif central
		Haute-Garonne 38 (+4)	111	Pyrénées
		Hautes-Pyrénées 9 (-2)	240	Pyrénées
		Lot 7 (-1)	49	Massif central
		Tarn 13 (-2)	78	Massif central
		Tarn-et-Garonne 9 (-1)	2	Massif central
PACA *1 massif / 5 départements montagne sur 6* *31 400 km² / 5 M. hab.* 123 conseillers	**Paca** *31 400 km² / 5 M. hab.* 123 conseillers	Alpes-de-Haute-Provence 6 (-1)	186	Alpes
		Hautes-Alpes 6 (=)	174	Alpes
		Alpes-Maritimes 29 (-1)	119	Alpes
		Var 27 (+2)	28	Alpes
		Vaucluse 16 (=)	28	Alpes

ANEM 2014

* Découpage susceptible de modification lors de la prochaine lecture du projet de loi par chacune des deux assemblées en octobre.

(1) Les populations indiquées sont les populations totales au 1er janvier 2014.

(2) Les chiffres de cette colonne indiquent le futur nombre de candidats à présenter par département, et entre parenthèses, son évolution.

(3) En raison du statut particulier de la Corse, les départements de l'île ne sont pas soumis à la disposition du CGCT qui fixe un nombre maximum de candidats par département.

ANDRÉ VALLINI : « Notre volonté est de favoriser le dynamisme et la compétitivité économique de nos territoires, y compris des espaces montagnards »

Le vote en première lecture, le 23 juillet, à l'Assemblée nationale, du premier volet de la réforme territoriale, fait passer le nombre de Régions métropolitaines de vingt-deux à treize. Si le texte est définitivement adopté, sans nouvelle modification, la France affichera une organisation proche de celle de l'Allemagne, qui compte seize Régions, dont trois métropoles/Régions. La nouvelle organisation devrait entrer en vigueur en 2015 au lendemain des élections régionales. Le secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, André Vallini, assure que cette réforme devrait permettre aux montagnards d'entrer de plain-pied dans le XXIe siècle.

André Vallini, secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale.

DR

PLM : Quel sera le nombre minimum d'élus régionaux par département au sein des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ?

André Vallini : Au terme de la première lecture par le Parlement du projet de loi sur les nouvelles Régions, il a été retenu qu'elles auraient un nombre d'élus équivalent à celui des anciennes Régions qui les composent. La question se pose de la représentation des départements ayant une population peu nombreuse. Le plancher de deux élus régionaux par département est certes très bas mais il est conforme à la jurisprudence constitutionnelle qui implique de ne pas dépasser de 20 %, en termes de représentation électorale, le poids démographique d'un territoire.

Mais au-delà du nombre d'élus régionaux et de leur répartition, ce qui doit être souligné c'est notre volonté de doter les nouvelles Régions de compétences et de moyens qui en feront des acteurs de premier plan pour favoriser le dynamisme et la compétitivité économique de tous nos territoires, y compris des espaces montagnards.

PLM : Existe-t-il un risque d'éloignement des centres de décisions pour les administrés et les élus au sein des nouvelles Régions ?

A.V. : Le renforcement et l'agrandissement des Régions ne sont pas en contradiction avec une organisation qui permet que les services rendus le soient au plus près de la population. Dans mon département de l'Isère, j'ai organisé treize territoires, sur lesquels sont implantées treize maisons du conseil général où travaillent 70 % des agents du département qui peuvent ainsi intervenir au plus près des habitants.

Dans les nouvelles Régions, c'est avec des dispositifs de ce type qu'il sera possible de concilier la proximité et l'efficacité.

PLM : Etes-vous favorable à l'adaptation de certaines dispositions (intercommunalités…) de la réforme territoriale à la spécificité de la montagne ?

A.V. : Je veux faire avancer l'idée que tous les territoires de notre pays ne se ressemblent pas et qu'ils peuvent être organisés et administrés de manière différente, sans pour autant transiger ni avec l'égalité des territoires, ni avec l'unité de la République. Et la montagne a évidemment des spécificités qu'il faut prendre en compte. J'ajoute qu'avec ses 36 000 communes, la France est un cas à part en Europe et dans le monde, et les Français y sont très attachés.

Pour autant, cet émiettement a un inconvénient : le manque de moyens que le dévouement et la bonne volonté des élus ne suffisent pas toujours à compenser. Notamment en montagne. C'est la raison pour laquelle nous voulons favoriser la mutualisation de ces moyens et conforter les intercommunalités, notamment en zone rurale et en montagne.

Enfin, je veux préciser que si les intercommunalités recouvrent la totalité du territoire national, elles sont encore trop souvent de taille insuffisante. Elles seront donc agrandies pour atteindre 20 000 habitants minimum. Mais comme ce seuil peut être très difficile à atteindre dans les secteurs de montagne, sauf à imposer à ces intercommunalités une surface déraisonnable, des exceptions sont prévues à l'application stricte du critère démographique.

« Tous les territoires de notre pays ne se ressemblent pas. Ils peuvent être organisés et administrés de manière différente, et la montagne a évidemment des spécificités qu'il faut prendre en compte. »

Sergey Novikov/Fotolia.com

« Les intercommunalités seront agrandies pour atteindre 20 000 habitants minimum. Mais comme ce seuil peut être très difficile à atteindre en montagne, des exceptions sont prévues à l'application stricte du critère démographique. »

PLM : Que pensez-vous des propositions visant à maintenir, au-delà de 2020, les conseils départementaux dans les territoires ruraux et de montagne ?

A. V. : Prendre en considération les spécificités des territoires ruraux, j'y suis favorable. Mais maintenir les conseils généraux dans les départements dits ruraux, est-ce aussi facile ? Selon quels critères ? Comment distinguer un département rural d'un autre ? Au sein d'un département comme l'Isère, on trouve une agglomération bientôt métropole autour de Grenoble et des cantons très urbains en périphérie de la grande métropole lyonnaise, mais aussi des espaces ruraux isolés dans les montagnes. Est-ce à dire que l'Isère est un département rural ? Pas simple, on en conviendra.

Ayant été moi-même président du conseil général de l'Isère, je sais le travail formidable effectué par les conseils généraux au cours des dernières décennies. S'ils ont maintenant vocation à évoluer, et si le président de la République et le Premier ministre avaient annoncé leur suppression, c'est parce que le monde et la société ont changé depuis les lois de décentralisation, qui remontent au début des années 1980. On peut envisager de répartir leurs compétences entre les nouvelles Régions pour l'attractivité économique, et les intercommunalités pour les missions de proximité et de solidarité.

Nous nous sommes donnés le temps nécessaire, c'est-à-dire jusqu'en 2020, pour expérimenter les conditions dans lesquelles pourront être assurées ces évolutions.

PLM : Au moment de fêter les trente ans de l'ANEM, quelle est votre vision de l'apport des territoires de montagne à la nation ?

A. V. : Isérois de naissance, je connais l'apport des montagnards à la richesse du pays, leur créativité et leur dynamisme. Ce sont des gens solides et avisés qui connaissent les duretés du temps, des femmes et des hommes qui ne baissent pas les bras. Pour eux aussi, la réforme territoriale doit être l'occasion d'entrer de plain-pied dans le XXIe siècle. Ils sauront la saisir.

Certaines nouvelles grandes Régions devront élargir leur hémicycle.

DR

La redistribution des conseillers régionaux

Dans le texte qu'ils ont adopté le 23 juillet, les députés ont supprimé le plafonnement à 150 du nombre d'élus dans les assemblées régionales prévu dans le projet de loi initial. Mais ils ont également procédé à une nouvelle répartition du nombre de candidats par section départementale, ce qui pénalise d'une manière générale les départements les plus ruraux.

Le projet de loi initial procédait à une diminution du nombre de conseillers régionaux supérieure à 20 % pour de nombreux départements de montagne (pouvant aller jusqu'à 44 %), et globalement à une diminution du nombre total de conseillers régionaux de 8,7 %. Le phénomène concernait principalement les départements faiblement peuplés qui devraient intégrer les futures Régions Rhône-Alpes-Auvergne et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

En supprimant le plafond de 150 élus par conseil régional, les députés ont pu corriger les pertes les plus spectaculaires, mais tous les départements concernés par la baisse du nombre maximal autorisée de candidats aux élections régionales n'en profitent pas de la même manière.

Le gain porte essentiellement sur les départements de montagne de Rhône-Alpes. Par contre, la section départementale de la Haute-Vienne, la plus touchée, continue à perdre neuf candidats sur vingt-trois, et celle de la Corrèze six sur seize. Parmi les situations départementales « baissières » inchangées, viennent notamment la Creuse avec quatre de moins sur dix, et les quatre départements de Franche-Comté qui perdent chacun une candidature. L'Ardèche voit maintenues ses onze candidatures alors qu'elle devait en perdre trois.

Sept départements du Massif central et des Pyrénées parviennent à amoindrir leurs pertes, les redressements les plus spectaculaires étant celui du Puy-de-Dôme qui ne perd que trois candidats au lieu de huit initialement, suivi par l'Allier qui n'en perd plus que quatre contre six. La Haute-Loire regagne deux candidatures (avec huit candidats au lieu de six).

Quatre départements récupèrent un candidat sur les trois qu'ils devaient perdre : l'Ariège, l'Aveyron, le Cantal et les Hautes-Pyrénées.

Malgré le maintien du nombre actuel de sièges dans les assemblées régionales, de nombreux départements de montagne disposeront de moins de conseillers régionaux qu'aujourd'hui.

Trois départements de montagne ont vu leur nombre maximal de candidats révisé à la hausse alors que le projet de loi initial leur en retirait : l'Isère (qui gagne trois candidats au lieu d'en perdre cinq), l'Ain (qui en gagne deux au lieu de les perdre), la Moselle (qui en gagne un au lieu d'en perdre un) et le Gard (qui en gagne deux au lieu d'en perdre un).

Enfin, certains départements qui voyaient leur nombre de candidats déjà majoré dans le texte de départ enregistrent une hausse supplémentaire du nombre maximal de candidats. Il s'agit du Haut-Rhin (trois au lieu d'un de plus), de l'Hérault (six au lieu de cinq), du Bas-Rhin (six au lieu de quatre) et de la Haute-Garonne (avec quatre au lieu de deux de plus).

Etats généraux L'eAu en MontAGnE

MEGÈVE (FRANCE) - 8, 9, 10 OCTOBRE 2014

PIERRE LACHENAL : «La montagne doit sans cesse rappeler le rôle irremplaçable qu'elle tient dans la fourniture de la ressource en eau »

Professionnel de l'aménagement en montagne, ancien directeur de la société d'économie alpestre de Haute-Savoie, Pierre Lachenal œuvre aujourd'hui, au sein de la fondation Montagne Vivante, à l'organisation des prochains états généraux de l'eau en montagne qui se tiendront à Megève du 8 au 10 octobre.

DR

PLM : Quel rôle joue la fondation Montagne Vivante dans l'organisation des états généraux ?

Pierre Lachenal : Pour cet événement, le fonds de dotation Montagne Vivante, émanation de la Société d'économie alpestre (SEA), s'est associé à Asters, conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, ainsi qu'à la commune de Megève et à l'Office international de l'eau.

PLM : Quel bilan tirez-vous des éditions précédentes ?

P. L. : Depuis 2002, Année internationale des montagnes, nous réunissons tous les quatre ans scientifiques, gestionnaires et élus pour observer l'évolution des masses d'eau en montagne, échanger et faire des propositions aux instances chargées de la politique de l'eau, tant au niveau local qu'international.

PLM : Quels seront les temps forts de ces trois journées ?

P. L. : Très orientés vers les élus de montagne, les états généraux permettront de faire un bilan des changements constatés en montagne, le point sur les réglementations incontournables au niveau européen et national, d'échanger sur les bonnes pratiques concernant l'adaptation des territoires de montagne aux changements globaux. Ils seront l'occasion d'enregistrer les propositions des montagnards sur la question fondamentale de l'eau en montagne et des relations avec la plaine, et de les relayer au plus haut niveau.

PLM : Quels résultats peut-on en attendre ?

P. L. : Des propositions concrètes seront diffusées auprès des organisateurs de la Conférence sur le climat qui se tiendra à Paris l'an prochain, ainsi qu'auprès du Forum mondial de l'eau. Elles seront transmises, via l'ANEM et l'Association européenne des élus de montagne, aux organisations territoriales, à la Convention alpine, aux différents ministères chargés de la politique de l'eau en Europe et à la Commission économique pour l'Europe des Nations unies.

Plus d'info sur www.EGEM2014.org

La loi sur la biodiversité au menu de la rentrée parlementaire

Déposé sur le bureau de l'Assemblée le 26 mars et examiné en commission du 24 au 26 juin, le texte du projet de loi relatif à la biodiversité ne devrait être débattu en séance qu'à la rentrée parlementaire d'octobre.

Ce projet de loi a pour ambition de mieux concilier les activités humaines et la biodiversité. Il contient soixante-douze articles organisés en six titres, allant des principes généraux et des modes de gouvernance à la protection des espaces naturels et des espèces, la préservation des paysages, l'accès aux ressources génétiques et la création de l'Agence française de la biodiversité. Si l'essentiel de ses dispositions est institutionnel, le texte comprend un certain nombre de principes nouveaux supposés assurer un meilleur respect de la biodiversité.

En commission, il s'est étoffé sur ce plan d'une dizaine de mesures supplémentaires proposées par la ministre de l'Ecologie (près de la moitié concerne les milieux marins et l'outremer), telles que l'interdiction des sacs en plastique non recyclables à partir du 1er janvier 2016, le durcissement de la régulation des pesticides, notamment l'interdiction des épandages aériens, ou l'encouragement à l'utilisation de produits phytosanitaires naturels.

> Plusieurs amendements seront déposés par l'ANEM.

Trois aspects du texte retiennent l'attention, sur lesquels l'ANEM s'apprête à proposer des amendements, il s'agit de la généralisation du principe de solidarité écologique et son corollaire, le partage juste et équitable des avantages tirés de la biodiversité, ainsi que la création de l'Agence française de la biodiversité.

REPÈRES

QU'EST-CE QUE LA SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE ?

Le principe de solidarité écologique apparaît pour la première fois dans la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux. Il y est défini comme le résultat de la complémentarité entre un cœur de parc et son environnement géographique immédiat. Dans ce cadre, il se traduit concrètement par la charte du parc. La solidarité écologique est donc l'étroite interdépendance des êtres vivants entre eux et avec les milieux naturels ou aménagés de deux espaces géographiques contigus ou non. On peut distinguer deux formes de solidarité écologique, l'une de fait, l'autre d'action.

La première souligne la « communauté de destin » entre l'homme, la société et son environnement en intégrant, d'une part, la variabilité, la complémentarité et la mobilité de la diversité du vivant et des processus écologiques dans l'espace et le temps et, d'autre part, la coévolution des sociétés humaines et de la nature au travers des usages de l'espace et des ressources naturelles.

La solidarité écologique d'action, pour sa part, se fonde sur la reconnaissance par les habitants, les usagers et les visiteurs de leur appartenance à la communauté du vivant et du choix d'un « vivre ensemble » qui entre en ligne de compte dans leurs actions ou décisions selon leurs conséquences sur les composantes de cette communauté.

DR

L'observatoire France Très Haut Débit est en ligne

L'observatoire France Très Haut Débit est un outil cartographique qui devrait permettre à chacun de connaître les débits et les réseaux filaires disponibles dans son département, sa commune ou son quartier.

Instrument de pilotage du plan France Très Haut Débit, l'observatoire permet à l'Etat et aux collectivités territoriales de faire les choix les plus pertinents dans le déploiement des réseaux de communications électroniques. Depuis plusieurs mois, il s'est révélé indispensable au travail de la mission Très Haut Débit et des collectivités engagées dans la création de nouveaux territoires numériques. Il a également vocation à constituer un instrument de suivi, un gage d'efficacité, des déploiements des réseaux, tant des opérateurs privés que des collectivités territoriales.

> Un outil pour veiller au respect de l'objectif d'une couverture intégrale du territoire en très haut débit d'ici 2022.

L'intégration progressive des données de l'ensemble des opérateurs renforcera l'exhaustivité de l'observatoire. Elle permettra ainsi de veiller au respect de l'objectif d'une couverture intégrale du territoire en très haut débit d'ici 2022.

Prévue par le cahier des charges du plan France Très Haut Débit, l'ouverture à tous de l'observatoire est née de la volonté de créer un outil transparent de l'action publique. Chaque citoyen est désormais en mesure de connaître la situation de son territoire en termes de débits et de réseaux et d'en suivre les évolutions.

Par ailleurs, afin de donner une dimension prospective à cet outil, les projets des collectivités territoriales soumis à l'instruction de la mission Très Haut Débit seront prochainement intégrés à l'observatoire. De nouvelles technologies pourraient également être prises en compte, notamment la 4G à usage fixe. Enfin, c'est avec le soutien du Commissariat général à l'égalité des territoires que la mission Très Haut Débit entend faire de l'observatoire, avec sa montée en charge progressive, un outil mobilisateur à la disposition de tous et un facteur de confiance dans l'avenir de ce chantier en marche.

REPÈRES

QU'EST-CE QUE LE TRÈS HAUT DÉBIT ?

Le débit. Il définit la quantité de données – exprimées en bits – susceptibles d'être transférées par seconde.

Le bit. Le bit est une unité de mesure d'information. Les unités de mesure comme les kilobits ou les mégabits sont donc des indications de la quantité d'information circulant dans un réseau.

Le très haut débit. La notion de « très haut débit » est relative dans la mesure où les technologies évoluent. Néanmoins, conformément à la réglementation européenne, le très haut débit est défini par le plan France Très Haut Débit comme supérieur à 30 mégabits par seconde.

France Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour accéder à l'observatoire France Très Haut Débit : www.francethd.fr

Première inauguration de l'opération ConnecTourisme dans les Alpes-Maritimes

L'écogîte de Villeplane, situé sur la commune de Guillaumes, dans les Alpes-Maritimes, est le premier site doté de l'Internet très haut débit par satellite grâce à l'opération ConnecTourisme, lancée en mai par l'ANEM, Eutelsat, Orange et NordNet.

Absence de fibre allant jusqu'au hameau de Villeplane, situé dans un des vallons les plus reculés du département des Alpes-Maritimes, et nécessité de promouvoir une activité nature avec randonnées et ânes de bât sur plusieurs jours, avec un gîte écologique, la famille Kieffer, gérante de ces activités, avait grand besoin du haut débit pour pouvoir rester visible sur la toile. « Nous avons une clientèle venant du nord de l'Europe, explique Gérard Kieffer, notre visibilité passe essentiellement par Internet. »

Dans le cadre de la convention nationale signée le 21 mai par l'ANEM, Eutelsat, Orange et NordNet, l'Internet très haut débit par satellite a donc été installé pour l'écogîte. « Nous avons réalisé cette opération d'un montant d'un peu plus de 600 € grâce

DR

à notre satellite Ka-Sat de transport de données, le plus puissant satellite européen », souligne Alexandra Pocholle, responsable des affaires institutionnelles France d'Eutelsat. Une première nationale qui comptera dix-huit sites pilotes, Villeplane étant le premier.

« Orange se félicite d'être partenaire de cette action, déclare Laurent Londeix, délégué régional Provence-Côte d'Azur

> Une première nationale qui comptera dix-huit sites pilotes.

DR

d'Orange, nous espérons que cette technologie accompagnera d'autres professionnels du territoire et aidera au développement de l'économie montagnarde. »

Le maire de Guillaumes, Jean-Paul David, a souligné la qualité et le dynamisme que représente l'entreprise familiale Kieffer : « Il s'agit là d'une activité fondamentale pour le canton, dont l'économie repose sur le tourisme. Nous devons positionner notre ruralité dans l'innovation. »

Un message d'optimisme repris par Charles-Ange Ginésy, député des Alpes-Maritimes, qui a rappelé la volonté des élus locaux de généraliser l'accès au très haut débit pour éviter l'apparition d'une nouvelle fracture numérique entre les territoires de montagne faiblement peuplés et les zones urbaines plus rentables.

COMITÉ DES FINANCES LOCALES : Ordre du jour chargé

Le Comité des finances locales (CFL) s'est réuni en séance plénière le 16 juillet. L'ordre du jour était chargé : bilan de la répartition de la dotation globale de fonctionnement 2014, présentation du rapport sur l'observatoire des finances locales 2014, débat sur les conclusions des groupes de travail sur la fiscalité locale, les dotations et la péréquation, et avis sur les deux ordonnances relatives au volet financier des métropoles et de la métropole de Lyon.

Après la présentation par Serge Morvan, directeur général des collectivités locales, du bilan de la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) 2014, les membres du Comité des finances locales ont examiné les conclusions du groupe de travail relatif à la fiscalité locale. Pour mémoire, c'est Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, qui avait demandé au CFL des propositions sur ce sujet.
La délibération comportant vingt points a été adoptée à l'unanimité. Elle est le fruit de plusieurs débats d'un groupe de travail qui s'est réuni d'avril à mai. A la recherche d'un consensus, le CFL n'a pas voulu débattre de la répartition actuelle de la fiscalité entre les différents niveaux de collectivités. Point notable pour les collectivités en zone de montagne, le Comité a rappelé dans les principes généraux « son attachement au principe de l'autonomie fiscale et demande qu'il soit mis un terme à toute suppression d'impôts locaux et à leur remplacement par des dotations, afin que les ressources fiscales constituent une part significative de leurs recettes ». Ce point fait directement référence aux petites taxes, dont la taxe sur les remontées mécaniques, sur les casinos, ou encore la taxe de séjour.
Suite à la demande de plusieurs associations de maires, le Comité a adopté à l'unanimité une délibération dans laquelle il demande l'ouverture d'une négociation sur la baisse des dotations, à hauteur de 11 milliards, prévue entre 2015 et 2017. Le gouvernement programme trois réductions du même ordre chaque année, soit une baisse de 3,67 milliards d'euros par an. Le CFL demande une réduction de l'effort, ou encore une progressivité afin, d'une part, d'instaurer sereinement un mécanisme de réduction et, d'autre part, pour que les collectivités aient le temps d'anticiper la baisse de leurs dépenses. Par ailleurs, cette délibération demande que l'impact économique d'une telle baisse soit mesuré, et en particulier ses effets sur l'investissement, les services publics, l'endettement et l'emploi local.
Ensuite, après un vote (huit pour et cinq abstentions), le CFL a préféré reporter en septembre l'examen des propositions relatives à la répartition de la baisse des dotations et à la péréquation.
Enfin, le CFL a approuvé les deux ordonnances relatives au volet financier des métropoles et de la métropole de Lyon.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ

En juin ont eu lieu les élections visant à renouveler le Comité des finances locales. Comme le prévoit l'article L. 1211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il comprend un maire titulaire et un maire suppléant représentant les communes situées en zone de montagne. Un membre et un suppléant ont donc été élus. Annie Genevard, députée du Doubs et maire de Morteau, qui figurait comme suppléante de Carole Delga, les représente désormais, du fait de l'entrée de Carole Delga au gouvernement en tant que secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, auprès du ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique.
Lors de la première séance plénière du 1er juillet 2014, André Laignel, maire d'Issoudun (Indre) et premier vice-président de l'Association des maires de France, a été réélu président du Comité, dont les membres sont élus pour une durée de trois ans.

Les réflexions sur la répartition de la baisse des dotations et la péréquation

Si le Comité des finances locales ne s'est pas prononcé en séance plénière sur la répartition de la baisse des dotations et la péréquation *(voir ci-dessus)*, un groupe de travail a étudié ces problématiques du 2 au 9 juillet. Certains points n'ont pas été définitivement tranchés, mais les pistes du groupe de travail méritent d'être passées en revue.

Il est envisagé de répartir la baisse des dotations entre les collectivités locales selon les mêmes modalités que celles utilisées en 2014, c'est-à-dire en fonction du poids des recettes de la catégorie de collectivité sur les recettes totales *(voir tableau)*.
Concernant la répartition au sein du bloc local, deux scénarios sont envisagés en fonction de la prise en compte ou non des flux croisés entre communautés et communes membres.
Les modalités de répartition entre communes ne font pas consensus. La question est de savoir si la péréquation doit y être introduite. La première hypothèse prévoit la même répartition qu'en 2014, c'est-à-dire en fonction des recettes réelles de fonctionnement, la deuxième hypothèse étant de répartir la baisse selon un indice synthétique tenant compte pour 50 % le potentiel fiscal et pour 50 % le revenu par habitant.
La répartition proposée entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doit faire l'objet de simulations et de précisions complémentaires de la Direction générale des collectivités territoriales (DGCL). Elle serait basée, comme en 2014, sur les recettes réelles de fonctionnement.
Pour les départements et les Régions, il est proposé de reconduire les modalités de 2014. Pour les départements, la baisse serait calculée en fonction d'un indice synthétique prenant en compte pour 70 % le revenu par habitant et pour 30 % l'effort fiscal, et pour les Régions, en fonction des recettes totales de la collectivité, hors fonds nationaux de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et emprunts.
Concernant la péréquation, plusieurs points devront être débattus : la montée en charge du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), comme le prévoit la loi, à 780 millions en 2015, les critères de répartition du fonds (et notamment la montée en charge du critère revenu par habitant), la suppression de la dotation de solidarité urbaine (DSU) cible, la compensation de la baisse des dotations pour les collectivités les plus en difficulté, la DSU cible et la dotation de solidarité rurale (DSR) cible, et enfin les montants accordés à la péréquation verticale. Cet article sera mis à jour sur www.anem.org après la délibération du CFL.

RÉPARTITION ENVISAGÉE POUR 2015 DE LA BAISSE DE 3,7 MILLIARDS D'EUROS ENTRE LES COLLECTIVITÉS LOCALES (1)

en milliards d'euros

	Bloc local	Départements	Régions
Recettes totales	128,52	70,95	27,70
Pourcentage des recettes	57 %	31 %	12 %
Montant	2,07	1,14	0,44

(1) Répartition provisoire – Données 2013.

LES DATES

8 septembre
Session extraordinaire de l'Assemblée nationale (jusqu'au 20 septembre)

10 septembre
Audition de l'ANEM au Sénat sur la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République

18 septembre
Groupe montagne et zones défavorisées de la FNSEA

22 septembre
Groupe de travail sur l'impact de l'hydroélectricité sur le développement économique local

28 septembre
Elections sénatoriales

L'ÉLU DU MOIS

PIERRE-PAUL LUCIANI : LA RECONQUÊTE TRANQUILLE

DR

Membre du comité directeur, Pierre-Paul Luciani est vice-président du conseil général de Corse-du-Sud. Constamment réélu en tant que conseiller général de son canton de Santa-Maria-Siché depuis 1989, il exerce au sein de l'Assemblée départementale la présidence de la commission des finances, dont les attributions sont très étendues. En effet, outre l'élaboration du budget et le suivi des comptes, dépendent aussi de cette commission la gestion des ressources humaines, la politique financière de l'Assemblée départementale, notamment en matière de patrimoine et d'affaires immobilières, mais aussi de participations diverses et de programmes départementaux d'aide aux communes.

Il est également depuis 2001 maire de la commune d'Albitreccia, emblématique de la spécificité montagnarde insulaire. Située dans la vallée du Taravo sur l'itinéraire de randonnée « Mare a mare », d'une altitude moyenne de 425 mètres, mais étagée entre le niveau de la mer depuis la plage d'Agosa jusqu'à plus de 1 000 mètres au col Saint-Georges, elle est pratiquement au cœur de l'île, et permet de rejoindre le sentier GR20. Elle se compose de trois « agglomérations » et de cinq hameaux dont un en ruines.

La démographie communale, tombée à 280 habitants en 1962, témoigne maintenant d'un dynamisme enviable puisqu'elle dépasse aujourd'hui les 1500 habitants, preuve des atouts attractifs de ce territoire, et sans doute de la bonne gestion de son équipe municipale.

COMITÉ DIRECTEUR

Débat autour de la réforme territoriale

Lors de sa dernière réunion avant l'été, le 3 juillet, le comité directeur de l'Association a consacré l'essentiel de ses débats aux deux projets de loi relatifs à la nouvelle réforme territoriale, afin d'arrêter les amendements à introduire dans ces textes pour y garantir le respect de la spécificité des territoires de montagne.

Ayant pris connaissance des deux projets de loi qui alimentent la nouvelle réforme territoriale, les membres du comité directeur ont exprimé leur réticence globale envers un agrandissement du périmètre des Régions et une nouvelle répartition de compétences qui diminueront la représentation, et par conséquent l'expression, des territoires de montagne.

La présidente, Frédérique Massat, a d'abord évoqué les diverses rencontres avec le Premier ministre et deux de ses ministres pour rappeler les positions en faveur de l'échelon départemental et du respect de la spécificité montagne, de la Région à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Laurent Wauquiez, secrétaire général, a de son côté souligné l'importance des enjeux soulevés par cette réforme et son possible impact pour l'avenir de l'Association.

Faisant le lien avec leur expérience en tant que président et secrétaire générale de l'Association lors de la réforme précédente, Vincent Descœur et Chantal Robin-Rodrigo ont fait part aux membres du comité de leur analyse de la réforme soumise au débat parlementaire. Tous deux critiquent un éloignement inacceptable de l'exercice des compétences (en matière de collèges ou de transports, par exemple), au nom d'une amélioration bien hypothétique. Ils ont ainsi rappelé que la disparition programmée du conseil général se traduirait par la diminution de la commande publique et des emplois publics. Par ailleurs, ils ont aussi souligné que les EPCI devront s'affirmer comme interlocuteurs des Régions, ce qui sera impossible s'ils ont une taille trop faible. Selon eux, il est donc nécessaire que l'ANEM fasse preuve d'une unité inébranlable en se mobilisant sur des propositions d'amendements préservant la spécificité montagne dans la future organisation.

Conscients de l'enjeu très lourd de cette réforme, notamment la programmation de la disparition des conseils généraux au-delà de 2020, qui pourrait avoir des conséquences pour la répartition par département du nombre de sièges de conseillers régionaux qui jouerait de façon drastique en défaveur des départements les moins peuplés, les participants, lors de nombreuses interventions, ont approuvé ce diagnostic. Le débat a donc permis d'identifier avec précision des amendements très ciblés permettant de préserver l'expression des territoires montagnards dans la future organisation territoriale.

En matière intercommunale, par exemple, cela se traduit par le maintien d'une dérogation montagne, à l'instar de la réforme de 2010, au futur seuil démographique de droit commun de 20 000 habitants. Pour ce qui est des Régions, cela amène à exiger une vice-présidence montagne et un programme régional spécifique aux territoires de montagne, mais aussi à introduire une règle de représentation minimale par département, au besoin en majorant autant que nécessaire le plafond de conseillers régionaux par assemblée régionale, fixé par le projet de loi à cent cinquante.

> Les membres du comité directeur ont exprimé une réticence globale envers les deux projets de loi qui diminueront la représentation, et l'expression des territoires de montagne.

ANEM

Où que vous soyez et quel que soit votre fournisseur d'électricité, nous vous apportons l'électricité. Là où les villes vivent et aussi là où elles naissent. ERDF, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité assure chaque jour l'exploitation, l'entretien et la modernisation de près de 1,3 million de kilomètres de réseau.

ERDF
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

L'énergie est notre avenir, économisons-la !